

**RASSEMBLEMENT DU 6 JUIN 2015
CET VEOLIA**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les communes de Sérézin de la Tour, Saint Victor de Cessieu, La Tour du Pin, Saint Jean de Soudain, Rochetoinin, Sainte Blandine et Cessieu, représentées par leurs maires, adjoints et conseillers municipaux, sont rassemblés aujourd'hui pour réaffirmer leur détermination face aux nuisances subies du fait de l'implantation du Centre d'Enfouissement Technique sur la commune de Cessieu.

Les élus Cessieutois qui se succèdent ont toujours été contre ce projet sur notre commune. En effet, il est incompatible avec le site choisi (zone des Marais) et son envergure inappropriée sur notre territoire. Depuis un an que le nouveau conseil municipal est en place, il n'est pas resté inactif. A plusieurs reprises, nous avons rencontré les responsables du site, avec un suivi très attentif sur l'activité du centre.

Une réunion s'est tenue le 14 mars dernier réunissant les maires des communes ici représentées. Nous avons souhaité mener un certain nombre d'actions pour maintenir une pression sur les dirigeants de Véolia, actions soutenues par nos politiques. Les nuisances ont été répertoriées comme suit :

l'image de notre territoire. En empruntant l'autoroute A43, on a l'impression que le CET est à proximité immédiate de La Tour du Pin. Il apparaît aussi que le nom de Cessieu est apparenté à la décharge,

les odeurs. Les responsables du CET reconnaissent enfin ce problème qui est récurrent pour les riverains dans leur quotidien et c'est la composition même de l'air respiré qui les amène à s'inquiéter sur leur santé,

le trafic routier : la commune de Cessieu, déjà très impactée par le flux de camions qui traversent le village, connaît un nombre croissant de véhicules lourds qui se rendent à la décharge avec, au quotidien la question de la sécurité des zones traversées. La commune a été contrainte d'engager, à ses frais, l'aménagement du Chemin des Vernes où doivent passer les camions qui se rendent à la décharge. Mais des camions empruntent aussi la RD1006, traversant ainsi la commune et ne respectant pas le cahier des charges. La commune de Sérézin de la Tour connaît des problèmes similaires,

la vue qui nuit à l'image de notre territoire. Elle génère un impact négatif pour nos villages à caractère rural, en matière d'accueil de nouveaux habitants ou tourisme.

les mesures compensatoires. A l'ouverture d'alvéoles de stockage, des mesures compensatoires (bassins de rétention d'eau) doivent être préalablement étudiées et réalisées par Véolia. Or ces mesures sont difficiles à mettre en application puisque, de l'aveu même des responsables du site, dès que l'on creuse, on trouve de l'eau !!!! Difficile d'abonder dans leur sens, car depuis l'origine du projet, il a toujours été indiqué que la zone de marais, ne permet pas d'accueillir une telle activité.

Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas revenir sur cette implantation. Cependant, il est constant que nous subissons au quotidien ces désagréments. Aujourd'hui, nous représentons nos habitants et nous demandons instamment à Véolia et ses dirigeants de respecter le cahier des charges.

Malgré tout, nous reconnaissons certaines avancées.

sur les odeurs, un expert a été missionné par Véolia afin de déterminer la nature exacte des

odeurs, leur origine, et les moyens d'y remédier.

sur la nature des déchets. Le site est appelé à recevoir des DIB (Déchets Industriels Banals). Des déchets de supermarchés, qui sont des DIB,, y ont été enfouis. Fin 2014, les responsables du site se sont engagés à ne plus déverser de déchets et autres invendus à caractère humide venant des grandes surfaces.

Véolia s'est également engagé à respecter le cahier des charges concernant les alvéoles et à ne travailler que sur une seule à la fois et non plusieurs comme c'était le cas.

Mais de nombreuses questions restent en suspens :

la nature des déchets. Nous restons vigilants sur les déchets qui sont stockés à Cessieu et qui sont vraisemblablement à l'origine des odeurs,

Leur provenance : environ 70% des déchets entreposés arrivent de l'Est Lyonnais, et le reste du département de l'Isère. Ces déchets devaient provenir d'un rayon de 40km autour de Cessieu. Mais l'on a constaté que ce maximum de 40 km peut représenter des sites intermédiaires et des déchets proviennent de beaucoup plus loin. Nous n'avons donc aucune transparence sur leur origine géographique.

l'incinération. Pourquoi certains déchets ne sont ils pas incinérés à l'incinérateur de Bourgoin-Jallieu. Il ressort que le stockage en CET est beaucoup moins onéreux à la tonne que l'incinération.

Les services de l'Etat ont régulièrement été interpellés par les élus afin que soient rappelés les engagements de Véolia.

Les élus ici présents resteront donc vigilants face à toutes ces nuisances qui sont source d'inquiétude pour nos habitants. Nous n'hésiterons pas à rappeler ses engagements pris par Véolia dans le cadre du cahier des charges.

Cependant, nous ne manquerons pas non plus de collaborer à toutes les actions qui seront initiées par les dirigeants du site pour retrouver une meilleure qualité de vie.

Nous souhaitons donc la plus grande transparence des dirigeants de Véolia.

Nous ne voulons plus être les témoins mais les acteurs dans l'intérêt des générations futures.